

La loi «Liberté de choisir son avenir professionnel» (LCAP) du 5 décembre 2018 **dévaste littéralement la formation professionnelle publique. Celle-ci a pour objectif principal «d'optimiser les moyens humains et financiers».**  
En clair, fusionner les CFA EN et GRETA pour faire des économies donc détruire des emplois.

## CONSEQUENCES

### ABSORPTIONS DE CFA PAR LES GRETA ! LES PERSONNELS ONT TOUT A PERDRE

#### Dans les CFA

##### Enseignant.es :

- Obligations de service passant de 648h à 810h
- Référentiel d'activités comprenant des pondérations à 0,504.
- Suppression de l'Indemnité de Suivi des Apprenti.es

##### Administratif/ves :

- Suppression de « primes » » de 90 à 300 euros selon les catégories.
- Possibilité d'imposer la mobilité sur le territoire

#### Dans les GRETA

- Baisse de quotité de travail en masse
- Plan de non-renouvellements des CDD, plan de licenciements des CDI.

### HETEROGENEITE DES PUBLICS

Dans les EPLE, tout.e enseignant.e de la formation pro devra accepter de faire cours face à des publics «mixés» : élèves, apprenti.es, stagiaires de la formation pour adulte, alternant.es en contrats de professionnalisation.

Cette hétérogénéité des publics va entraîner une dégradation des conditions de travail des personnels et des publics (profusion du travail administratif, périodes de stages variées, incompatibilité des classes d'âges, aberration pédagogique).



**Nous ne pouvons pas accepter que nos emplois et que le service public que nous garantissons à nos stagiaires et apprenti.es soient anéantis !**

### MOBILISONS-NOUS POUR EXIGER :

- ▲ **L'abrogation de la loi «LCAP» et du projet de réforme de la voie pro en signant la pétition [ICI](#)**
- ▲ **L'arrêt immédiat des fusions CFA/GRETA dans notre académie, comme il a été possible dans le département de Vendée.** (11 enseignant.es menacés de licenciement ont obtenu gain de cause après un recours au tribunal Administratif).

**Nous invitons donc les collègues des CFA à contacter la CGT Educ'Action pour regrouper collectivement les recours et être orientés vers un appui juridique.**